

Guide et règlement pour les procès-verbaux des consultations avec clients extérieurs à la formation

1. EXPLICATIONS GENERALES

Ce guide vous donne un aperçu sur la façon de rédiger un procès-verbal pour une séance de traitement (consultation) avec des personnes extérieures à la formation.

Au cours des 3 années de formations, vous devrez effectuer 90 traitements répartis sur les 3 ans. Ce qui correspond à 30 traitements par année de formation.

L'intérêt de réaliser les 90 traitements :

- Mise en pratique des connaissances acquises
- Apprivoiser le contact client et développer votre capacité à accueillir et à pratiquer
- Permettre de vous faire connaître pour l'établissement de votre futur cabinet
- Acquérir des habitudes thérapeutiques et de la dextérité

Ces 90 traitements font intégralement partie du Stage TC, sous les rubriques « travail pratique accompagné 1 et travail pratique accompagné 2 » (voir guide Règlement et déroulement du Stage TC). Le total des heures est réparti comme suit :

Après chaque traitement vous devez remplir une feuille procès-verbal (feuille annexe procès-verbal).

90 traitements en tout répartis comme suit :		
30 traitements Avec un client extérieur en 1 ^{ère} année	30 traitements Avec un client extérieur en 2 ^{ème} année	30 traitements Avec un client extérieur en 3 ^{ème} année
17h de préparation + 45h de documentation (rédaction des PV)		
2h d'entretien avec l'accompagnateur/trice (heures de contact)		

Rappel :

« Le/la thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral est un/une spécialiste de la santé. Il/elle stimule de manière globale la guérison des personnes qui souffrent de troubles de la santé, d'une diminution de leur bien-être et de leurs performances, de maladie ou qui se trouvent en réhabilitation ».

« Il/elle travaille sous sa propre responsabilité essentiellement comme indépendant dans son propre cabinet, parfois comme employé d'une institution du domaine de la santé, de l'éducation et du social ».

« La thérapie complémentaire considère la guérison comme un événement qui dépend de facteurs individuels et qui englobe une interaction entre le corps, l'esprit et le mental. Les mesures de thérapie complémentaire, qui sont axées sur des méthodes, sur le corps et sur des processus, sont interactives. Le renforcement de l'autorégulation, l'activation de la

perception personnelle et la consolidation des compétences de guérison en sont les objectifs ».

« Le/la thérapeute complémentaire construit une relation basée sur le **respect** et la **confiance**, établit une **anamnèse** conforme à sa méthode compte tenu des démarches entreprises à ce jour et des ressources disponibles ».

Source : Profil Professionnel p. 2, OrTra TC

Le/la thérapeute complémentaire travaille dans le **respect des règles déontologiques** de la profession.

« Représentation de l'être humain

La thérapie complémentaire se base sur une représentation de l'être humain aux caractéristiques suivantes :

- - *Approche holistique* – l'être humain est une unité indivisible formée du corps, de l'esprit et du mental, qui interagissent en permanence avec l'environnement de celui-ci.
- - *Individualité* – chaque être humain est unique. Sa manière de vivre, son vécu de la santé et de la maladie et son autorégulation sont donc individuels.
- - *Sociabilité* – l'être humain est inséré dans un tissu de relations, dans la société et l'environnement. Il a besoin de pouvoir vivre dans un environnement relativement sûr. Il doit pouvoir mobiliser son potentiel dans la société et connaître ainsi amour, reconnaissance, respect et estime.
- - *Hétérostase* – l'être humain est soumis en permanence à des influences, des facteurs de stress et de risque en perpétuel changement. Troubles, douleurs, maladies, coups du sort et souffrances psychiques sont indissociables de la vie et constituent des défis que l'individu doit relever. Cela implique qu'il s'adapte à des situations pesantes.
- - *Homéostasie* – l'organisme humain est constitué de manière à pouvoir garder un équilibre viable et dynamique, même en cas de variation des influences externes. Cette régulation continue se fait à la fois de manière inconsciente et consciente par le biais de la pensée, de la perception et de l'action, en interaction avec ce qui se produit dans le corps.
- - *Compétences intrinsèques* – l'être humain possède un potentiel lui permettant de développer sa personnalité et de donner un sens à sa vie. Il s'efforce de développer et de concrétiser ses possibilités physiques, mentales et spirituelles et de devenir autonome. L'individu contribue activement à son mode de vie, à sa santé et à son bien-être ».

Source : Profil Professionnel p. 4, OrTra TC

« Mise en oeuvre des compétences A1-A4 dans la pratique »

Le tableau ci-dessous est une compilation des compétences A1-A4 du Profil Professionnel TC. Ce tableau est tiré du document de l'OrTra TC suivant :

« **Procédure d'Equivalence pour l'obtention du Certificat de Branche, Guide de la rédaction de l'essai sur l'identité TC** »

Compétence	Mise en oeuvre dans la pratique
A1 Rencontrer	<ul style="list-style-type: none"> • Le/la thérapeute veille à accueillir le/la client/e dans un « endroit sûr » et qui inspire la confiance, à obtenir toutes les informations nécessaires, à avoir suffisamment de place et de temps pour prendre des décisions, etc. • Les buts et les clarifications sont développés ensemble, le/la client/e peut décider à tout moment de manière autonome. • La compétence «rencontrer» ne se réduit pas à l’anamnèse, mais est considérée comme une partie intégrante du processus, p. ex. via l’organisation de la relation thérapeutique, l’estime et l’empathie, le relevé des ressources, les stratégies d’action mises en oeuvre et les expériences faites jusque-là, les craintes et les peurs, etc. • La compétence professionnelle propre dans des situations critiques dans des domaines psycho-sociaux, médicaux ou éthiques fait l’objet d’une réflexion explicite. • Aucun diagnostic médical classique ne sera établi, mais les événements symptomatiques seront pris en compte de manière appropriée. • Les limites au niveau de l’organisation de la relation, du dialogue, de l’anamnèse, du relevé et de l’interprétation des symptômes sont reconnues, font l’objet d’une réflexion ad hoc et prises en considération de manière appropriée.
A2 Travailler	<ul style="list-style-type: none"> • La thérapie se focalise clairement sur les trois objectifs de la TC (auto-régulation, conscience de soi, compétence de guérison). • Le fondement de la méthode est explicité, mais ne constitue pas pour autant un élément central de l’essai. • L’action relevant de l’identité TC ne se confond pas avec d’autres identités telles que celles de la naturopathie, la physiothérapie, la psychothérapie, etc... et est explicitement délimitée. • Le/la client doit à tout moment se déclarer d’accord avec l’action proposée par le/la thérapeute, lequel/laquelle ne doit jamais prendre des décisions ou mener des actions de son propre chef. • Il est évident que des situations difficiles ont également une influence sur le/la thérapeute lui/elle-même dans le cadre de son engagement (sentiments personnels, pensées, modèles) et que cela influe sur la relation et l’action thérapeutique. • La construction de la relation thérapeutique et le dialogue sont dynamiques, interactifs et orientés vers le renforcement de l’autonomie du/de la client/e. • L’action thérapeutique est respectueuse, empathique, ouverte, conviviale, stimulante, encourageante. Il n’y a pas de processus contraints. • L’action thérapeutique est clairement reconnaissable, ouverte, dynamique et interactive (p. ex. par le biais d’une réaction aux changements, aux situations inédites et aux réactions du/de la client/e qui soit flexible, réfléchie et adaptée à la situation de

	<p>ce dernier/cette dernière).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est évident que le/la thérapeute reconnaît où le/la client/e se situe dans son processus et lui propose des offres thérapeutiques utiles et adaptées, dictées par des objectifs thérapeutiques spécifiques à la TC. • Des alternatives d'action sont clairement reconnues, évaluées et réfléchies également dans des situations difficiles. • Les limites de sa compétence thérapeutique sont reconnues et prises en considération de manière adéquate.
<p>A3 Intégrer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le déroulement de la thérapie et les événements sont discutés au fur et à mesure avec le/la client/e et font l'objet d'une réflexion spécifique. • Des points de la situation et/ou des évaluations sur le déroulement de la procédure sont effectués périodiquement et les objectifs préparés et poursuivis de manière appropriée. • Les ressources et les capacités d'action doivent faire l'objet d'une prise de conscience spécifique, renforcées et ancrées (dans le dialogue, dans le processus thérapeutique, par des exercices d'attention et de visualisation, etc.), les voies empruntées étant appropriées et applicables à l'état actuel et au potentiel de développement du/de la client/e. • La compréhension des interactions entre les troubles et les données psychiques et/ou psychosociales est encouragée, mais non pas forcée de manière induite.
<p>A4 Transférer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités du transfert au quotidien sont explicitement et systématiquement explorées. • Le/la client/e est soutenu/e afin qu'il/elle soit en mesure de définir des objectifs personnels, mesurables, réalistes et des délais pour le quotidien. • Le/la client/e se voient proposer et offrir des aides appropriées (comme p. ex. des exercices d'auto-perception, physiques et de visualisation). • Les impacts et les éventuels problèmes liés à la mise en œuvre sont thématiques et traités.

2. GUIDE POUR CONSTRUIRE VOS PROCES-VERBAUX

Sur les feuilles servant au procès-verbal (PV) de votre séance se trouvent les indicateurs suivants :

Présentation du document :

- Nom et prénom de l'apprenant
- Date du procès-verbal
- Numéro du PV

Indicateurs à remplir :

- **Présentation de/de la client(e) pour la 1^{ère} séance** : sexe, âge, état civil, profession, situation familiale, situation de santé, autres suivis thérapeutiques, traitements antécédants en kinésiologie ?)
- **Feedback et retour de la séance précédente** : ce qui s'est passé de significatif depuis la dernière séance (si suivi)
- **Anamnèse** : pour la 1^{ère} séance. L'anamnèse comprend les points suivants : antécédants, environnement, état de santé, historique thérapeutique.
- **Description de la problématique du/de la client(e), état actuel / état désiré** : l'état actuel représente ce qui vit le/la client(e) et l'état désiré, ce que le/la client(e) veut faire bouger et obtenir.
- **Objectif fixé en commun avec le/la client(e)** : l'objectif est trouvé par le/la client(e) avec l'accompagnement du Thérapeute TC, l'objectif est concret et applicable.
- **Pré-cadrage : explication de la méthode TC (Kinésiologie), éthique, déontologie** : 1^{ère} séance. Le pré-cadrage représente le cadre que l'on fixe avant de commencer un processus thérapeutique : durée, prix, si professionnel, respect des tours de paroles, lieu, etc...L'éthique et la déontologie expliquent sur quelles valeurs morales, humaines et professionnelles fonctionnent l'accompagnement avec le/la client(e) et la relation thérapeutique (confidentialité, respect des croyances, pas de remise en question par le Thérapeute TC d'un traitement médical déjà en cours, etc...).
- **Pré-tests et test musculaire** : 1^{ère} séance : explications claires sur les pré-tests et le test musculaire.
- **Ancrage de l'objectif** : énoncé de l'objectif et résultat de l'ancrage, le MI verrouille ou pas.
- **Recherche des émotions, besoins, etc...** : quelles sont les émotions, les besoins, les valeurs, croyances, etc... verbalement énumérées par le/la client(e) et les émotions, besoins...mis en évidence par le test musculaire.
- **Pré-activités / jeux de rôles** : les pré-activités et jeux de rôles permettent de mettre en acte une action qui va dans le sens de l'objectif du client et qui permet de voir la progression en fin de séance lorsque la pré-activité ou le jeu de rôle est rejoué. Les pré-activités et les jeux de rôles permettent de mettre en mouvement l'énergie corporelles et les charges émotionnelles/mentales qui stagnent ou circulent dans le corps au travers des réseaux énergétiques. Cela permet de mettre en route un programme et d'en changer un autre.
- **Processus** : fil rouge, corrections, concepts utilisés, techniques, protocoles : expliquer les techniques utilisées et les concepts (TFH, Brain Gym, One Brain, etc...). Expliquer le fil rouge de la séance.

- **Compréhension du processus par votre client(e)** : expliciter comment votre client(e) réagit au processus et ses prises de conscience suite aux questions ouvertes pour faciliter le processus d'introspection et d'expression.
- **Ressources activées par votre client(e)** : quelles sont les principales ressources mobilisées chez votre client(e) pour faire bouger sa problématique.
- **Difficultés ou situation complexe rencontrée** : décrivez si vous avez rencontré une situation complexe pour vous et comment vous l'avez gérée.
- **Vérification : objectif, émotions, pré-activités, réactivité, autres...**
- **Transfert de l'objectif dans le quotidien, prochains pas concrets** : décrivez comment votre client(e) va mettre en acte les solutions trouvées pendant la séance et dans quel délai.
- **Travail à la maison : décrivez si un travail est à faire à la maison**
- **Brève analyse de votre séance et de vos ressentis**

3. DELAIS DE RESTITUTION DES PV

L'ensemble des 90 procès-verbaux est à rendre avec l'attestation de PV au plus tard un mois avant l'examen final.

A la fin des premières 30 séances, un premier rendez-vous est organisé avec l'accompagnateur/trice pour feedback et analyse des PV.

C'est à l'étudiant que revient la responsabilité de faire la demande du rendez-vous et d'envoyer à l'accompagnateur/trice les 30 PV.

Un deuxième entretien est organisé à la fin des 60 autres procès-verbaux sur les mêmes modalités que les 30 premiers PV (restitution des PV + entretien individuel avec l'accompagnateur/trice).

Une fois ces étapes effectuées, l'accompagnateur/trice signe l'attestation qui valide la pratique des 90 traitements.

La rédaction des 90 procès-verbaux + les 2 heures d'entretien + l'attestation de PV constituent la preuve pour les 90 traitements de thérapie complémentaire avec son/sa propre client(e).